




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :   /   /

Dossier complet le :   /   /

N° d'enregistrement :

## 1 Intitulé du projet

Développement infrastructurel de 40 emplacements "grand confort" destinés à installer des unités d'hébergement pour un camping situé à Port-Bail-sur-Mer (50).

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Camping l'Espérance

Raison sociale

N° SIRET

4 1 8 2 1 3 5 1 8 0 0 0 1 6

Type de société (SA, SCI...)

SARL

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

LECOURT

Prénom(s)

Stéphane

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
42 a) Terrains de camping et caravanage	Augmentation de la capacité d'accueil d'un camping avec la création de 40 emplacements "grand confort" destinés à installer des unités d'hébergement.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur l'extension du camping l'Espérance.

Le terrain d'assise du projet vierge de toute construction est situé à Port-Bail-sur-Mer (ancienne commune de Denneville), sur la parcelle cadastrée AN 179 et classée Ut au PLU (à destination touristique). La surface globale du terrain est de 10 706 m<sup>2</sup>.

Le projet prévoit l'aménagement de 40 nouveaux emplacements "grand confort" destinés à installer des unités d'hébergement de 146 m<sup>2</sup> à 229 m<sup>2</sup>.

#### 4.2 Objectifs du projet

Outre le développement économique de la structure, ce projet permettra d'étendre l'offre d'hébergement touristique locale et ainsi répondre à la demande.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet ne prévoit pas la construction de bâtiment.

Le commencement des travaux de viabilisation des parcelles est prévu au début de l'hiver 2023/2024. Ils pourraient raisonnablement s'achever à la fin du printemps 2024.

Un démarrage de commercialisation des parcelles peut être envisagé au début avril 2024 (à l'ouverture du camping).

Le temps que les unités d'hébergement trouvent acquéreur, soient commandées, fabriquées et livrées, leur mise en place ne pourrait s'effectuer qu'au courant de l'hiver 2024/2025.

L'utilisation certainement progressive de l'extension du camping est attendue pour avril 2025 à l'ouverture annuelle.

CF Annexe Volontaire écrite pour le calendrier prévisionnel des travaux.

Les travaux prévus pour l'extension sont :

- Terrassement généraux nécessaires à la réalisation de la voirie et des espaces verts ;
- Travaux de voirie ;
- Mise en place du réseau d'assainissement des eaux usées (raccordé à celui existant) ;
- Réalisation du réseau d'eau potable ;
- Réalisation du réseau électrique basse tension souterrain ;
- Aménagement paysager.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le projet permettra l'accueil de personnes sur 40 emplacements supplémentaires pendant la période d'ouverture du camping, c'est à dire d'avril à octobre.

Aucun démantèlement prévu.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

Dossier Loi sur l'Eau au titre de la rubrique 2.1.5.0 : Rejet des eaux pluviales > 1ha et < 20 ha

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale	10 706 m <sup>2</sup>
Nombre d'emplacements créés	40 emplacements sur 6 920 m <sup>2</sup>
Espaces verts	1 650 m <sup>2</sup>
Voiries - Trottoirs	1 675 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : 36 Voie : Rue de la Gamburie

Lieu-dit : Denneville - Plage

Localité : PORT-BAIL-SUR-MER

Code postal : 5 0 5 8 0 BP : Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 0 1 ° 4 1 , 0 9 " O Lat. : 4 9 ° 1 8 , 0 9 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan d'urbanisme de la commune de Denneville dont la dernière procédure a été approuvée le 29/06/2021.  
Zone classée UT et faisant partie d'une orientation particulière d'aménagement.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. Cependant une ZNIEFF de Type 1 ("Dunes de Saint Rémy des Landes)"et une ZNIEFF de Type 2 ("Havre et dunes de Surville") sont présentes à 250 m au sud du projet.  CF Annexe Volontaire V1.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le plus proche se trouve à 8 km au nord-est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune littorale de Port-Bail-sur-Mer. Projet à environ 600 m de la frange littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Parc Naturel Régional Marais du Cotentin et du Bessin est situé à moins de 5 km à l'est du projet.  CF Annexe Volontaire V2.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la cartographie des milieux prédisposés aux zones humides de la DREAL Normandie, le projet est potentiellement en zones humides. Après des investigations de terrain et la réalisation de différents sondages pédologiques, la parcelle n'est pas humide.  CF Annexe Volontaire V3.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PRN inondation "PPRL Barneville" - Aléa submersion marine Le projet n'est pas concerné par le zonage réglementaire de ce PPR.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescrit le 21/12/2011 et approuvé le 22/12/2015.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à 250 m au nord d'un site Natura 2000. "FR2500082 - Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel" - ZSC
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements disponibles et l'eau potable. Concernant l'assainissement, des travaux sont prévus par l'intercommunalité, ainsi le réseau sera efficient en 2025 pour l'utilisation totale des 40 nouveaux emplacements.  CF Annexe Volontaire écrite pour le calendrier prévisionnel des travaux.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement se fera en continuité du camping actuel. Les haies bocagères arbustives rétro-littorales présentes en limites ouest et est du périmètre d'extension seront conservées et/ou renforcées. En limites nord et sud, de nouvelles haies sur talus seront plantées avec des essences locales, résistantes aux conditions du bord de mer.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat et espèces inscrits au Formulaire Standard de Données du site Natura 2000 le plus proche n'a été observé sur site ou à proximité.  Le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur un site Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle exploitée et répertoriée au RPG (sorpho, carotte, poireau) Terrain inscrit en zone Ut (à destination touristique) au PLU dont la procédure a été approuvée en 2021. Une OAP encadre l'évolution du camping.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site SEVESO répertorié à proximité du projet. Aucune installation nucléaire à moins de 20 km. Aucune canalisation de matières dangereuses à proximité du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Potentiel radon : Moyen Risque sismique : Faible (niv. 2)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension du camping et donc du nombre d'emplacements peut entraîner une augmentation modérée et ponctuelle des déplacements durant la période estivale.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la mise en place d'un réseau d'éclairage (simple balisage des allées) alimenté à partir du réseau existant à proximité du projet (faible intensité lumineuse et faible hauteur < 1m).
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<b>Émissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront raccordées au réseau existant qui sera apte à prendre en charge les nouveaux emplacements d'ici leur mise en fonctionnement totale et leur utilisation à l'horizon 2025.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'infiltration des eaux pluviales peut être réalisée dans les espaces verts des espaces communs de cette extension mais aussi et surtout directement sur la quasi-intégralité de la surface des emplacements.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets produits (de type ménagers) seront collectés au même titre que ceux du camping actuellement par la communauté d'agglomération du Cotentin. Une attestation de capacité a été transmise au porteur du projet.  CF Annexe Volontaire Écrite.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pour intégrer le projet dans son environnement, les haies périphériques existantes sur talus sont conservées et renforcées. Des haies d'essences locales de type rétro-littorales seront plantées sur les autres talus périphériques aujourd'hui juste enherbés, pour s'assurer qu'une fois la végétation à maturité, moins de 30% du camping soit visible depuis l'espace public.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parcelle exploitée et répertoriée au RPG (sorpho, carotte, poireau) Terrain inscrit en zone Ut (à destination touristique) au PLU dont la procédure a été approuvée en 2021. Une OAP encadre l'évolution du camping.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Pour intégrer le projet dans son environnement, les haies périphériques existantes sur talus sont conservées et renforcées. Des haies d'essences locales de type rétro-littorales seront plantées sur les autres talus périphériques aujourd'hui juste enherbés, pour s'assurer qu'une fois la végétation à maturité, moins de 30% du camping soit visible depuis l'espace public. Les essences ont été sélectionnées afin d'éviter celles susceptibles de provoquer des réactions allergiques ou d'être parasitées par des espèces animales allergisantes.

Le terrain étant plat, il a été choisi d'infiltrer les eaux pluviales au plus près de leur point d'impact. A la différence d'un lotissement traditionnel, l'imperméabilisation des sols de ce projet ne correspond uniquement qu'à l'emprise de la partie bitumée des allées soient 1 675 m<sup>2</sup> qui représente 16 % de la surface du projet. L'infiltration des eaux de pluie peut être réalisée dans les espaces verts des espaces communs de cette extension mais aussi et surtout directement sur la quasi-intégralité de la surface des emplacements, enherbés et perméables, destinés à recevoir des unités d'hébergement. Les résidences mobiles de loisirs ainsi que les équipements annexes (terrasses en bois) qui seront installées sur les emplacements sont surélevées vis-à-vis du sol naturel et posés sur des plots, les eaux de pluies peuvent donc aussi s'infiltrer aussi sous ces installations. Conformément aux recommandations du SDAGE Seine-Normandie, les solutions « alternatives » ont été prises en compte.

Concernant les remontées de nappes, les dispositions nécessaires ont été mises en place (réseaux étanches, aucune fondation, hébergements surélevés de 50 à 60 cm). De plus, le camping sera fermé du 15 octobre au 1er avril, période pendant laquelle le risque de remontées de nappes est plus important, réduisant ainsi les risques vis-à-vis des individus.

CF Annexe Volontaire écrite.

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'analyse réalisée, nous estimons que le projet d'extension du camping peut être dispensé d'évaluation environnementale.

Le projet s'insère dans la zone Ut du PLU qui a vocation à être destiné au tourisme. Malgré sa proximité avec un site Natura 2000, le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur celui-ci.

Les risques technologiques et naturels restent faibles au regard des problématiques locales.

Les impacts liés aux potentielles nuisances sonores, lumineuses ou au trafic sont négligeables et absorbables par les infrastructures existantes.

Le projet respectera la réglementation liée aux problématiques de gestion des eaux usées et pluviales.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe volontaire V1 : ZNIEFF (DREAL NORMANDIE)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe volontaire V2 : RESERVES NATURELLES (DREAL NORMANDIE)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe volontaire V3 : ZONES HUMIDES (DREAL NORMANDIE + EXECO ENVIRONNEMENT)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe volontaire écrite : Précisions liées aux différentes rubriques du CERFA	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

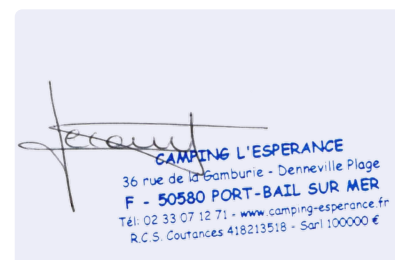
Nom LECOURT

Prénom Stéphane

Qualité du signataire Gestionnaire du Terrain de camping

À PORT-BAIL-SUR-MER

Fait le 1 4 / 0 4 / 2 0 2 3



CAMPING L'ESPERANCE  
36 rue de la Gamburie - Denneville Plage  
F - 50580 PORT-BAIL SUR MER  
Tél: 02 33 07 12 71 - www.camping-esperance.fr  
R.C.S. Coutances 418213518 - Sarl 100000 €

Signature du (des) demandeur(s)